



## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC EST** par la présente, donné par la soussigné, Lise Lapointe, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs,

**QUE :**

Le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, lors de la séance ordinaire tenue le 12 février 2025 a adopté le règlement numéro 382 intitulé :

### **RÈGLEMENT NO 382 RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Toute personne intéressée peut consulter le présent règlement sur le site internet de la municipalité ainsi qu'au bureau municipal situé au 118, rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs aux heures habituelles d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Aimé-des-Lacs

Ce dix-septième (13<sup>e</sup>) jour du mois de février 2025.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Lise Lapointe", is written over a horizontal line.

Lise Lapointe

Directrice générale

Greffière-trésorière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé et intitulé *Adoption du règlement 382 sur la gestion contractuelle*, en affichant une copie, aux bureaux municipal et sur le site Internet de la Municipalité entre 8h00 et 20h00, le 13 février 2025.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 13<sup>ième</sup> jour du mois de février de l'an deux mil vingt - cinq.



Par \_\_\_\_\_

Lise Lapointe

Directrice générale et greffière-trésorière